

Réunion du 14 février 2025

Le quatorze février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures et huit minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Pierre LETIEVANT, 1<sup>er</sup> adjoint.

Date de convocation du Conseil : le dix février deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice : 8

**Présents :** Mesdames Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Danielle RANGER

**Délibération n°7 :** (2025-012) : **Adhésion au service de Système d'Information Géographique WEB : Géoloire42° Cadastre**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – SIEL-TE Loire - pour l'accès à la plateforme SIG WEB départementale, Géoloire42° Cadastre.

L'offre de base comprend :

- 1) Accès individualisé et sécurisé au portail [www.geoloire42.fr](http://www.geoloire42.fr)
- 2) Accès à l'application Géoloire42° Cadastre : exploitation du plan et de la matrice cadastrale (données MAJIC)
- 3) Mise à jour annuelle des données cadastrales et fourniture des données cadastrales au format MAJIC (sur demande) assurée par le SIEL-TE
- 4) Intégration et consultation du PLU, s'il est numérisé selon les standards du CNIG
- 5) Consultation des réseaux électriques et gaz mis à jour chaque année
- 6) Accès aux données intercommunales et départementales, si disponibles sur le territoire
- 7) Accès aux données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN et aux données en Open Data
- 8) Accès à l'Orthophotographie départementale issue du partenariat avec le CRAIG
- 9) Accès au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), s'il est disponible sur votre territoire
- 10) Formation à Géoloire42° Cadastre (sur demande)
- 11) Accès à l'application Géoloire42° THD42 : outil d'aide à la décision pour les raccordements au réseau Fibre Optique

Ce service propose également les options suivantes :

Options	Descriptif
<b>1 - Passerelle vers ADS</b>	Mise en place d'une passerelle vers un logiciel d'application du droit des sols (Cart@DS ou R'ADS/Next'ADS) (sur devis éditeur)
<b>2 - Portabilité</b>	Visualisation/Modification en mode déconnecté sur tablette et/ou smartphone

<b>3 - Grand public</b>	Interface Grand Public : diffusion de données ouvertes via Internet
<b>4 - Pack 4 thématiques</b>	Création de données propres à la collectivité par thématique : Réseau d'eau, Assainissement, Signalisation, Points de collecte, etc...  Forfait qui inclut l'occupation du serveur et la mise à jour des données existantes dans l'application. Pour l'intégration de nouvelles données par le SIEL-TE, un devis sera proposé selon tarif à la journée.

L'adhésion à l'offre de base est prise par délibération du Conseil Municipal pour une durée de 6 années civiles. Au-delà de ces 6 ans elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le montant de la contribution annuelle est lié au classement de la collectivité (A,B,C,D,E,F). Le montant de la cotisation sera révisé chaque année à partir de l'Indice Syntec, communiqué par la Fédération Syntec, pour mieux prendre en compte les évolutions du coût de la main d'œuvre intellectuelle, pour les prestations fournies.

L'adhésion aux options est possible à tout moment et jusqu'à échéance de l'adhésion principale, le montant de la contribution s'ajoutant à celui de l'offre de base.

Les Communautés de Communes peuvent également adhérer en lieu et place des communes qui leur ont transféré cette compétence, la contribution est alors la somme des contributions qui auraient été versées par les communes isolément.

**- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide d'adhérer à Géoloire42° Cadastre, à compter de l'exercice de l'année 2025
  - **à l'offre de base pour une durée de 6 ans de 246€**
    - à l'option 1, Passerelle vers ADS \_\_\_ (sur devis éditeur)
    - à l'option 2, Portabilité de \_\_\_€
    - à l'option 3, Grand Public de \_\_\_€
    - à l'option 4, Pack 4 thématiques \_\_\_€
- S'engage à verser les cotisations totales annuelles correspondantes, selon l'année en cours.  
*Année 2025 : 246 €,*
- S'engage à être en conformité RGPD,
- Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les cotisations,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie certifiée conforme  
À Tarentaise, le 17/02/2025

*Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 18/02/2025  
et affichage en mairie le même jour*

**Pierre LETIEVANT,**  
Maire

**Danielle RANGER,**  
Secrétaire de séance

